

- **Information**
- **Initiatives**
- **Innovation**

Rapport annuel de l'IFIC  
*Actualité, tendances et perspectives* **2003**

L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA •



# Cordiale bienvenue au rapport annuel 2003 de l'IFIC

## Table des matières

- 1 Message du président – l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration – W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ



Comme jamais auparavant, l'année 2003 aura permis de démontrer combien il est important pour un secteur donné de jouir de l'appui sans faille de son association professionnelle. Alors que les marchés et les investisseurs tentaient tant bien que mal de tirer leur épingle du jeu, les gouvernements et les organismes de réglementation se lançaient dans une série d'initiatives. Même si bon nombre de ces mesures étaient positives et nécessaires, il reste que d'autres risquaient de nuire davantage à notre industrie déjà aux prises avec des difficultés.

L'IFIC veille heureusement au grain. Bien informés grâce à votre participation à nos comités et groupes de travail, nous examinons vos points de vue et nous travaillons (d'arrache-pied parfois) avec les organismes de réglementation pour les convaincre que notre secteur d'activité est en mesure de faire face à ses responsabilités et de respecter ses obligations envers le public investisseur.

D'une voix unie, nous n'hésitons pas à faire appel aux médias lorsque cela s'avère nécessaire ou encore à travailler à huis clos avec les organismes de réglementation. Voici d'ailleurs quelques-unes des dernières initiatives que nous avons prises en votre nom : nous avons transmis à l'Association canadienne des courtiers en fonds mutuels (ACCFM) votre point de vue concernant l'accroissement des coûts que doivent assumer les cabinets ; nous avons réussi à obtenir une réduction des frais exigés aux gestionnaires de fonds par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) ; nous avons réglé un épineux problème en rapport avec les prêts de titres. En outre, en réponse aux pressions exercées par le gouvernement, nous avons collaboré avec les autres associations de services financiers à la création d'un réseau de conciliation administré par l'industrie qui fournit un point de contact central aux investisseurs et consommateurs canadiens souhaitant exposer des problèmes ou déposer des plaintes pour toute l'industrie.

Ce ne sont là que quelques exemples qui témoignent de notre volonté de trouver constamment de nouveaux moyens d'accroître votre efficacité et de réduire vos coûts.

On confond souvent notre rôle par rapport aux organismes de réglementation. Notre rôle ne consiste pas à réglementer notre secteur de façon outrancière en multipliant les textes réglementaires mais bien à réagir aux initiatives proposées en matière de réglementation pour faire en sorte que cette réglementation ne constitue pas une entrave à vos activités et qu'elle n'entraîne pas des coûts indus. Nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos efforts à cet égard puisque nous avons réussi à accomplir cette tâche avec brio, non seulement en 2003, mais au cours des quarante et une dernières années.

Au moment de parcourir le rapport annuel présentant la liste des plus récentes réussites de notre secteur, je vous invite à effectuer le petit exercice suivant : primo, à vous demander si chaque initiative mentionnée aurait pu voir le jour si l'IFIC n'avait pas été présent pour suivre la démarche et faire valoir votre point de vue et, secundo, à vous pencher sur la façon dont vous pourriez participer à ces initiatives et à celles qui viendront s'y greffer au cours de l'année qui vient. C'est à même son savoir-faire que l'IFIC puise sa formidable énergie qui lui provient aussi en grande partie de la généreuse participation de ses membres. J'invite chacun de vous à venir nous prêter main forte et à appuyer votre association professionnelle qui a à cœur votre réussite ainsi que celle de l'ensemble du secteur d'activité qu'elle représente.

Avec l'expression de nos sentiments les meilleurs,  
Le président et chef de la direction,

L'honorable Thomas A. Hockin

[www.ific.ca](http://www.ific.ca)

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 2) W. Terrence Wright, c.r. — Message du président du conseil d'administration



Au cours de cette année où j'ai eu l'honneur de présider le conseil d'administration de l'IFIC, j'ai été à même de constater à maintes reprises le dynamisme et le dévouement sans faille de notre association qui a encore une fois si bien défendu nos intérêts auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, d'autres associations, des organismes d'autoréglementation et des médias. Toujours fidèle au poste, l'IFIC a transmis vos points de vue sur d'importantes questions touchant notre secteur d'activité.

Je peux d'ores et déjà constater que nous aurons encore beaucoup de pain sur la planche l'an prochain. Je pense en particulier aux sociétés membres de l'IFIC compte tenu des révisions que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) se proposent d'apporter en matière de gouvernance des organismes de placement collectif (OPC), une initiative primordiale afin que les investisseurs continuent de nous faire confiance ainsi qu'en nos produits. Notre défi à cet égard consistera à poursuivre nos efforts afin d'aider les responsables de la réglementation à instaurer un régime global qui garantit une meilleure protection des investisseurs tout en continuant de répondre aux besoins accrus du secteur des OPC en matière de souplesse et d'efficacité. Les réactions préliminaires des responsables de la réglementation sont encourageantes. En effet, la rétroaction de l'IFIC et

directement de ses membres a entraîné des modifications considérables à la réforme proposée au départ. Qui plus est, les responsables de la réglementation se sont montrés disposés à accorder des dispenses en ce qui concerne certaines interdictions arbitraires prévues par la Norme canadienne 81-102 étant donné que les intervenants concernés disposent déjà d'un organe de gouvernance indépendant chargé d'examiner les transactions proposées et de les approuver. Voilà un exemple concret de la collaboration qui existe entre notre secteur et les organismes chargés de sa réglementation grâce aux efforts constants de notre président, l'honorable Tom Hockin, et de son personnel dévoué. Les membres de l'IFIC ont bien de la chance d'être aussi bien appuyés.

Tout comme lors des années précédentes, les questions qui touchent les cabinets continueront de figurer parmi les priorités de l'Institut. Tout en continuant de guider l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels vers sa prochaine vocation de véritable organisme d'autoréglementation au début de l'an prochain, l'IFIC persévéra dans ses efforts visant à aider les courtiers membres à réduire les coûts liés à la réglementation et à formuler une réponse au nom de l'industrie au projet de Modèle de courtage équitable de la CVMO. Comme mesure importante, l'IFIC établira à cette fin, un nouveau comité permanent appelé Comité des courtiers. Ce comité, qui exercera ses activités de concert avec le nouveau Comité des sociétés de gestion de fonds, se verra à la fois un lieu

## Table des matières

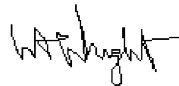
- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil  
d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des  
fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 –  
Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et  
formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003  
de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003  
du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 2) W. Terrence Wright, c.r. — Message du président du conseil d'administration (suite)

de rencontre de haut niveau et un centre d'intérêt pour les courtiers. Il fera également office de point de départ pour une myriade de groupes de travail qui étudieront la vaste gamme de questions touchant les activités et la réglementation des cabinets.

En tant que membres, nous avons plusieurs raisons de priser les efforts de l'IFIC. Cet organisme nous fournit une tribune pour discuter des questions qui nous tiennent à cœur, anticiper les pièges et partager les solutions trouvées. En sa qualité de porte-parole de notre industrie, l'IFIC influence avec force et efficacité notre environnement – tant le grand public que le cadre réglementaire – pour veiller au respect de nos besoins. Il fournit aussi à notre industrie un point de mire, des occasions d'apprentissage et la chance d'exercer nos activités dans un esprit de camaraderie. Au nom de l'IFIC et de ses membres, je tiens à remercier tous ceux qui ont fait don de leur temps pour aider l'Institut à mener à bien les nombreuses initiatives qu'il a amorcées en notre nom. Vos efforts sont essentiels à la survie de notre association et de notre industrie.

Avec nos très cordiales salutations,  
Le président du conseil d'administration de l'Institut,



W. Terrence Wright, c.r.



## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

### 3) Joanne Vézina – Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)



L'année 2002 aura été celle des grands bouleversements dans l'industrie financière. Elle aura peut-être été l'occasion pour vous de faire un temps d'arrêt et de revenir aux fondements de ce que constituent les fonds communs de placement et de recentrer les pratiques qui ont cours au sein de votre entreprise. Ce retour aux sources a permis en tout cas au Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) de conclure une réflexion stratégique sur les besoins de l'organisation, de ses membres et de l'industrie au Québec.

Un vent de changement s'est aussi fait sentir du côté des instances réglementaires partout au Canada, et plus particulièrement au Québec. Soucieuse de continuer à protéger les intérêts des investisseurs, la ministre des Finances sortante, M<sup>me</sup> Pauline Marois, a donné l'aval à la création de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier qui entrera en service dès février 2004. Il s'agit d'une réorganisation structurelle que le CFIQ s'est empressé de surveiller avec attention en présentant ses recommandations. Nous demandons au gouvernement qu'il permette à l'Agence de reconnaître l'entente conclue cette année entre le BSF et l'ACCFM. Cela permettrait aux sociétés de fonds communs de placement qui veulent s'établir hors des frontières québécoises de mieux rivaliser avec la concurrence. Nous avons aussi maintenu nos liens de coopération avec le Bureau des services financiers et sa présidente, Louise Champoux-Paillé, dont nous souhaitons saluer les efforts déployés depuis plus de trois ans et sa stratégie axée sur le respect des intervenants.

Depuis l'avènement de la Loi 188, nous avons réclamé du gouvernement que la législation et la réglementation tiennent compte des particularités liées à l'industrie des fonds communs de placement. Nous souhaitons maintenant que l'Agence puisse faire bénéficier ses divers comités ad hoc, qui seront mis sur pied au fil des ans, de l'expertise des 56 membres de nos divers comités : communications, réglementation, opérations et administration, forum de conformité, et distribution.

L'année qui se termine a aussi vu surgir la problématique de l'assurance responsabilité pour les cabinets en épargne collective, ces derniers étant dans l'obligation d'assumer le risque lié aux résultats techniques négatifs des marchés financiers américains. Certains cabinets font face à des augmentations de prime allant jusqu'à dix fois le montant habituel et ce, sans même avoir fait l'objet de réclamation. Le BSF a accepté de faire des ajustements qui pourraient faciliter l'accès à l'assurance, mais d'autres nouvelles du Ministre des Finances sont attendues afin de corriger cette situation.

En ce dernier mandat à titre de présidente du CFIQ, et après quatre années des plus stimulantes, j'aimerais remercier l'IFIC pour l'appui offert à ses membres québécois, et avec qui les échanges nous permettent aussi de participer aux décisions de l'industrie à l'échelle du pays. J'aimerais aussi, et surtout, remercier les dizaines de membres bénévoles du CFIQ; votre apport est le gage de notre succès à tous.

Avec nos très cordiales salutations,

La présidente, Conseil des fonds d'investissement du Québec et vice-présidente, Clients et expansion de l'entreprise, Gestion financière Talvest,

Joanne Vézina

#### La mission du CFIQ :

Représenter les divers intervenants de l'industrie des fonds communs de placement au Québec et en faire la promotion, en collaboration avec l'Institut des fonds d'investissement du Canada.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 4) L'IFIC : l'initiateur

### ● Harmonisation de la réglementation

### ● Prêts de titres

Le modèle de réglementation des valeurs mobilières au Canada est une mosaïque de différentes mesures découlant des multiples initiatives prises individuellement par les autorités de réglementation provinciales, avec, parfois, un manque de coordination marqué.

Comme l'a déclaré l'IFIC à moult reprises, notre secteur d'activité doit se doter dans les meilleurs délais d'une réglementation qui sera interprétée et appliquée de manière uniforme partout au Canada. La refonte du cadre réglementaire ne peut plus attendre. Par ailleurs, on ne peut se contenter d'efforts dispersés et de mesures fragmentaires pour régler cette question d'importance primordiale pour notre secteur.

Les documents de réflexion de l'IFIC sur la nécessité d'harmoniser notre système de réglementation ont souligné les multiples difficultés auxquels nous nous heurtons en raison de la mosaïque réglementaire en place à l'heure actuelle. Il est difficile de connaître les exigences réglementaires et par conséquent, de s'y conformer, en raison de la multitude et du manque de coordination des organismes de réglementation présents ; les coûts liés à la réglementation sont effarants et constituent un obstacle certain à la croissance d'un petit marché comme le nôtre (le marché canadien perd constamment du terrain sur l'échiquier international). Qui plus est, les multiples coûts directs des transactions rendent le marché canadien moins attrayant pour les grands émetteurs canadiens et internationaux, trop cher pour mobiliser les capitaux.

Le fait que les émetteurs désertent le marché canadien des capitaux pour se tourner vers des cieux plus cléments nuit à notre liquidité et à notre capacité de pouvoir satisfaire les attentes des émetteurs et des investisseurs canadiens qui n'ont pas les moyens d'intervenir sur la scène internationale.

Heureusement, nous ne sommes pas le seul organisme à avoir pris conscience de l'urgence d'agir dans ce domaine. En effet, des associations de services financiers issues de tous les secteurs de l'industrie ont souligné la nécessité d'harmoniser la réglementation des valeurs mobilières.

Au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a convoqué un « Comité de sages » pour étudier cette question. De plus, les ministres provinciaux du Revenu et des Finances ont effectué leur propre étude dans le but de recommander l'adoption d'un mécanisme de « passeport » pour l'admissibilité des titres et l'inscription des intervenants dans le marché. Les ACVM ont mis en branle le « Projet d'uniformisation de la législation en valeurs mobilières » pour établir un ensemble de lois unique, comprenant des normes d'application uniformes, sur la réglementation en matière de valeurs mobilières et le faire adopter par les législatures de toutes les provinces et tous les territoires. La Colombie-Britannique a, pour sa part, proposé une réforme radicale de sa législation actuelle en matière de valeurs mobilières et ce, tant pour rationaliser ses processus que pour servir de modèle aux autres provinces.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil  
d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des  
fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 –  
Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et  
formulaire distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003  
de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003  
du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 4) L'IFIC : l'initiateur

### ● Harmonisation de la réglementation (suite)

### ● Prêts de titres

Au sein de l'IFIC, le Comité de réglementation et les divers groupes de travail ont travaillé d'arrache-pied pour passer en revue toutes ces initiatives et formuler des observations détaillées à leur égard. Nous avons toujours véhiculé le même message, indépendamment de sa forme qu'est la nécessité de procéder sans tarder à une réforme du système de réglementation de notre industrie pour aboutir à une réglementation uniforme et pertinente d'un bout à l'autre du pays.

Parmi les récents documents qui traitent (directement ou indirectement) des observations de l'IFIC sur la nécessité de réformer notre système de réglementation, on trouve les commentaires formulés à l'intention du Comité des sages du gouvernement fédéral, les remarques portant sur le document de travail du gouvernement de l'Alberta (étude des ministres provinciaux), la lettre de l'IFIC adressée à M. Harold Mackay au sujet de la réforme de l'industrie des valeurs mobilières au Canada (datée du 24 octobre 2002) et celle de l'IFIC envoyée à la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique concernant les projets de réforme (datée du 6 septembre 2002). On peut consulter tous ces documents sur le site Web de l'IFIC.



## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 4) L'IFIC : l'initiateur

### ● Harmonisation de la réglementation

### ● Prêts de titres

Le prêt de titres est une stratégie à laquelle ont recours les fonds communs de placement pour gagner un revenu et, de ce fait, favoriser celui des investisseurs. Ce revenu provient des frais versés par des contreparties relativement à des opérations de prêt ou de rachat ainsi que des paiements versés pour compenser les dividendes payés à l'égard des titres prêtés. La Norme canadienne 81-102 des ACVM permet aux fonds communs de placement de prêter des titres, pourvu que ce prêt s'inscrive dans le cadre de la définition d'un « mécanisme de prêt de valeurs mobilières » au sens de l'article 260 de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (« LIR »).

L'article 260 de la LIR précise toutefois que seuls les titres de sociétés ou d'État sont admissibles en vertu d'un « mécanisme de prêt de valeurs mobilières » – les parts de fiducie ne le sont pas.

Les fonds communs de placement sont d'importants détenteurs de parts de fiducies d'investissement à participation unitaire. Les emprunts de titres contractés dans la conjoncture boursière actuelle ont, eux aussi, ciblé les parts de fiducie – plus précisément les parts de fiducies de revenu. Les restrictions énoncées dans l'article 260 de la LIR empêchaient donc les fonds communs de tirer parti de la liquidité accrue des marchés et, par conséquent, de la réduction de l'écart

entre l'offre et la demande et de la volatilité des prix qui ont découlé de ces activités de prêt.

Comme les sociétés membres de l'IFIC souhaitent vivement tirer parti de cette possibilité de générer un revenu additionnel pour leurs fonds, l'IFIC, de concert avec l'ACCFM, a exercé l'an dernier de fortes pressions auprès du ministère des Finances fédéral pour faire modifier l'article 260 de la LIR dans le but de permettre aux fonds communs de placement de prêter des parts de fiducies.

Nos arguments ont porté fruit puisque au mois de décembre 2002, le ministère des Finances a publié une lettre (affichée sur le site Web de l'IFIC) indiquant qu'il proposerait et appuierait une modification à l'article 260 de la LIR afin de permettre aux fonds communs de placement de prêter des parts de fiducies.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 5) L'IFIC : le coordonnateur

- *Gouvernance des OPC*
- *Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente*
- *Représentants constitués en sociétés*
- *Fonds de fonds*

Au début de mars 2002, les ACVM ont déposé la proposition 81-402 ayant pour objet la refonte du cadre réglementaire applicable aux OPC au Canada. La proposition intitulée « *Vers un meilleur équilibre, cadre renouvelé pour la réglementation des OPC et des sociétés de gestion* » présentait des réformes du cadre réglementaire des OPC au Canada, notamment celles visant l'amélioration de la gouvernance des OPC. L'IFIC et les intervenants du secteur des fonds communs ont appuyé sans réserve cette initiative, d'autant plus que mis en place de façon efficace, un nouveau régime de gouvernance permettrait de rehausser la protection des investisseurs et la confiance que les Canadiens et Canadiennes ont toujours manifesté à l'égard du secteur des fonds communs de placement.

Au mois de juin 2002, l'IFIC et un grand nombre d'autres intervenants de notre secteur ont présenté des observations détaillées sur les propositions relatives à la gouvernance des OPC (nous vous invitons à consulter la lettre d'observations de l'IFIC datée du 4 juin 2002 sur le site Web de l'IFIC). Nos observations portaient non seulement sur des questions générales mais aussi sur des préoccupations bien précises. Parmi les principales questions soulevées, on retrouvait ce qui suit : la portée de

l'initiative des ACVM sur la gouvernance des OPC ; la nécessité d'envisager la gouvernance des OPC dans le contexte du cadre réglementaire actuel (avec ses lacunes) ; la nécessité de régler d'abord et avant tout des problèmes de longue date (prêts de titres, opérations interfonds, règles relatives aux conflits d'intérêts). Nous avons aussi exprimé notre crainte qu'une initiative de cette envergure retarde d'autres travaux importants déjà entrepris – puisque nous savons trop bien que la réforme de la réglementation au sein de notre secteur a toujours avancé à pas de tortue alors que les marchés changent constamment. Par conséquent, il importe de rappeler sans cesse aux organismes de réglementation qu'ils doivent veiller à ce que les initiatives de réforme réglementaire suivent l'évolution de notre secteur. Ainsi, même une initiative primordiale comme la gouvernance des OPC ne doit pas risquer de reléguer aux oubliettes d'autres questions toutes aussi importantes pour notre secteur d'activité.

Dans le cadre de nos observations, nous avons exprimé notre vive opposition (ce que nous continuons de faire d'ailleurs) à la proposition de permettre aux membres de l'organe de gouvernance de destituer la société de gestion (outre le fait qu'il s'agit là d'un double droit

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 5) L'IFIC : le coordonnateur

- *Gouvernance des OPC (suite)*
- *Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente*
- *Représentants constitués en sociétés*
- *Fonds de fonds*

dont jouissent déjà les investisseurs, cela irait à l'encontre de leur choix). Par ailleurs, nous avons souligné le fait que la proposition conceptuelle n'avait pas tenu suffisamment compte du milieu concurrentiel dans lequel évoluent les sociétés de gestion.

Depuis la présentation d'un mémoire sur la version initiale de la proposition de renouvellement du cadre réglementaire des OPC, les membres d'un comité du conseil d'administration de l'IFIC, soit le Comité de gouvernance des OPC, ont rencontré les responsables de la réglementation afin de les guider et de continuer de transmettre leurs observations au sujet de la proposition. Même si la prochaine version de la proposition visant l'établissement d'un nouveau régime de gouvernance des OPC n'a pas encore vu le jour, nous sommes confiants que les entretiens réguliers que nous avons eus avec vous à ce sujet, par l'entremise de l'IFIC, permettront d'influencer l'orientation de cette importante initiative.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 5) L'IFIC : le coordonnateur

- *Gouvernance des OPC*
- *Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente*
- *Représentants constitués en sociétés*
- *Fonds de fonds*

À l'été 1999, l'IFIC s'est joint à un groupe de consultation composé de représentants des secteurs des fonds communs de placement, de l'assurance et des organismes de réglementation des secteurs des valeurs mobilières et des assurances afin d'étudier tous les aspects touchant la réglementation des fonds communs de placement et des fonds distincts. Ce groupe a formulé des recommandations visant à harmoniser davantage la réglementation applicable aux organismes de placement collectif et aux fonds distincts.

L'une des propositions consistait à offrir un guide du consommateur contenant des renseignements sur les fonds communs de placement et les fonds distincts. Un petit groupe de travail composé de représentants de l'IFIC et de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) a fait parvenir un projet de guide au Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier aux fins d'examen. Le Forum conjoint a par la suite publié le document de consultation 81-403 « *Réexamen de l'information à fournir au point de vente des fonds distincts et des organismes de placement collectif* » comprenant des propositions visant à améliorer la façon dont l'information sur les fonds distincts et les OPC est transmise aux consommateurs devant prendre des décisions de placement.

Le régime d'information proposé comprend quatre éléments fondamentaux, soit le *Document de base* (chaque fonds aurait son document de base), le *Dossier d'information continue*, le *Sommaire du fonds* (un sommaire de une ou deux pages pour chaque fonds servira à communiquer des renseignements clés propres au fonds) et un *Guide du consommateur* basé sur les recherches menées par le groupe de travail mixte IFIC-ACCAP. Le régime d'information se propose de livrer les renseignements aux clients « au moment où ils en ont besoin, sous une forme commode et de façon rentable et pratique. » La proposition voulant que le document de base soit réputé reçu dès qu'il est mis à la disposition du consommateur permettra à notre secteur de satisfaire les exigences actuelles de livraison de certains documents en les rendant accessibles de façon simple. Par ailleurs, étant donné que tous les renseignements pertinents seront mis à la disposition des consommateurs avant qu'une vente soit conclue, il est recommandé que les droits de résolution actuellement rattachés à la livraison d'un prospectus d'OPC soient abolis.

Tenant compte des aspects théoriques et pratiques, les gestionnaires d'OPC et les placeurs membres de l'IFIC, participant au groupe de travail sur la proposition 81-403, ont élaboré une lettre d'observations datée du 30 avril 2003 ainsi qu'un projet

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 5) L'IFIC : le coordonnateur

- Gouvernance des OPC
- Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente (suite)
- Représentants constitués en sociétés
- Fonds de fonds

de *Document de base* et de *Sommaire du fonds* dans le cadre du nouveau régime d'information proposé.

Même s'il appuie les efforts destinés à mettre en place un régime d'information fiable, pertinent et accessible aux investisseurs, l'IFIC a tout de même tenu à formuler les recommandations suivantes : (1) que le *Document de base* et le *Sommaire du fonds* fassent partie d'un même ensemble de documents ; (2) que le Forum conjoint établisse des principes relatifs à la teneur des documents au lieu d'imposer une méthode rigoureuse de présentation d'information ; (3) que les gestionnaires soient autorisés à élaborer le *Document de base* et le *Sommaire du fonds* pour des familles des fonds ; (4) que l'information périmable, celle relative aux rendements des fonds, par exemple, soient présentée dans le *Sommaire du fonds* et qu'elle soit affichée sur le site Web du gestionnaire d'OPC ou sur SEDAR aux fins d'impression au moment opportun et, (5) que la diligence raisonnable exigée du consommateur avant tout achat soit officialisée par écrit et administrée par le cabinet.

Reconnaissant l'apport de l'IFIC à la réflexion sur le document de consultation 81-403, un membre du Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier a déclaré ce qui suit : « votre groupe

de travail nous a fourni une aide précieuse tout au long du processus de consultation ...» Ces propos éloquentes permettent de constater combien les efforts déployés par l'IFIC sont appréciés. En effet, notre rôle de coordonnateur nous permet d'offrir l'expérience individuelle et collective de nos membres, leur savoir-faire, leurs suggestions et de faire preuve d'innovation en ce qui concerne les questions importantes qui touchent notre secteur d'activité. Bref, les membres de l'IFIC apportent leur contribution...ils peuvent ensuite récolter le fruit de leurs efforts.



## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 5) L'IFIC : le coordonnateur

- *Gouvernance des OPC*
- *Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente*
- *Représentants constitués en sociétés*
- *Fonds de fonds*

Il existe plusieurs types de représentants en fonds communs inscrits. Jusqu'à tout dernièrement, les liens qu'ils entretenaient avec les maisons de courtage auxquelles ils sont affiliés étaient tout aussi confus. Ainsi, bon nombre de représentants choisissent (le plus souvent pour des raisons fiscales) d'entretenir avec leur maison de courtage des liens s'apparentant à ceux des entrepreneurs indépendants et de mener leurs activités par l'entremise d'entités constituées en sociétés. Ce mode de fonctionnement propre au secteur de l'assurance-vie a été récupéré par celui des fonds communs de placement, les conseillers financiers individuels ayant profité des dispositions de cumul de permis prévues par les lois régissant les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières.

Ce modèle n'a toutefois pas sa place dans le monde des valeurs mobilières étant donné que les diverses définitions d'un « représentant » contenues dans les lois provinciales sur les valeurs mobilières ne comprennent pas les sociétés comme telles. De fait, la plupart des lois sur les valeurs mobilières considèrent les représentants comme des employés de la maison de courtage à laquelle ces derniers sont affiliés. Cette question a d'abord été soulevée en 1999 lors de la publication du rapport du Comité sur les structures de distribution des ACVM. Ce rapport a fait

ressortir le flou juridique entourant la question à savoir si une entreprise peut toucher un revenu à l'égard d'une activité qu'elle n'est pas expressément autorisée à exercer et en ce qui concerne le traitement fiscal applicable à ce revenu. Ce manque de limpidité a entraîné des redressements fiscaux pour certains représentants en fonds communs qui fonctionnaient comme des sociétés, les commissions touchées étant versées directement à leur société. Les intervenants de l'industrie espéraient que la nouvelle ACCFM se chargerait de trancher le débat. Il a toutefois été décidé que les ACVM continueraient d'approfondir la question.

L'an dernier, l'IFIC a mis sur pied un Comité des représentants constitués en sociétés afin d'exercer des pressions sur les ACVM pour qu'elles tranchent la question une fois pour toute. Tout au long de l'année 2003, les membres du groupe de travail de l'IFIC ont communiqué avec les ACVM pour s'assurer que le sujet reste d'actualité et éviter qu'il ne soit éclipsé par les nombreuses autres questions de réglementation à l'étude.

Au moment de régler le débat, il faut tenir compte de deux éléments. D'une part, la solution retenue doit être efficace sur le plan fiscal pour les intéressés tout en étant conforme à la politique fiscale actuelle du ministère des Finances.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 5) L'IFIC : le coordonnateur

- *Gouvernance des OPC*
- *Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente*
- *Représentants constitués en sociétés (suite)*
- *Fonds de fonds*

Par ailleurs, elle doit aider les organismes de réglementation à s'acquitter de leurs obligations en matière de protection des investisseurs et d'efficacité du marché des capitaux.

Le groupe de travail de l'IFIC a discuté en profondeur de la possibilité de régler le débat du point de vue des autorités fiscales, soit en apportant des modifications à la politique fiscale (c'est-à-dire, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) peut-elle vraisemblablement faire fi de l'interdiction des sociétés de s'adonner à des activités procurant des commissions et arriver tout de même au traitement fiscal souhaité ? Dans ce cas, il y a lieu de se demander quelles seraient les incidences à long terme d'une telle solution sur le plan juridique). Il a ensuite examiné la possibilité de régler la question en optant pour des modifications aux lois provinciales sur les valeurs mobilières avalisées par les ACVM qui permettraient non seulement aux individus (comme c'est le cas actuellement) mais aussi aux sociétés, d'accéder à la fonction de représentant inscrit. Le groupe de travail a jugé préférable d'orienter ses efforts du côté des ACVM.

Le groupe de travail a donc rencontré les dirigeants des ACVM le 30 avril 2003. Lors de cette rencontre, nous avons fait de nouveau ressortir le fait que la nébulosité des

dispositions législatives empêchait les intervenants du secteur des fonds communs de mener des activités de planification fiscale et successorale tout à fait légitimes auxquelles pouvaient par ailleurs se livrer les agents d'assurance-vie (sans mentionner les médecins et les avocats dans la plupart des provinces). Par ailleurs, nous avons souligné que les mécanismes du marché permettaient déjà de répondre à la plupart des préoccupations des ACVM. Nous avons également proposé des solutions pratiques qui pourraient être intégrées aux modifications législatives. À l'issue de cette rencontre des plus fructueuses, nous avons pris l'initiative de préparer un projet de modifications législatives à l'intention des ACVM. L'adoption de telles modifications par les instances de réglementation provinciales et territoriales permettrait de corriger les iniquités fiscales et contribuerait à rehausser l'efficacité du marché des capitaux sans pour autant mettre en péril la protection des investisseurs. Nous avons déjà commencé à élaborer ce projet de modifications législatives que nous prévoyons transmettre sous peu à nos membres aux fins d'examen.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 5) L'IFIC : le coordonnateur

- *Gouvernance des OPC*
- *Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente*
- *Représentants constitués en sociétés*
- *Fonds de fonds*

L'IFIC collabore avec le secteur des fonds communs de placement depuis plus d'une décennie afin d'inciter les organismes de réglementation à établir un cadre réglementaire offrant une plus grande souplesse quant à l'utilisation et à la structure des fonds de fonds. Les restrictions imposées à l'heure actuelle à ce genre de placement obligent les gestionnaires de fonds à demander une dispense.

Au mois de juillet 2002, l'IFIC a été ravi d'apprendre que tous les membres des ACVM avaient publié des modifications à la réglementation des fonds communs en vue de permettre l'exploitation des fonds de fonds gérés de manière active sans recourir à une dispense. Le groupe de travail sur les fonds de fonds du Comité de réglementation de l'IFIC a étudié ces propositions et formulé des observations à cet égard.

En octobre 2002, le groupe de travail a communiqué ses observations aux ACVM (accessibles sur le site Web de l'IFIC). Dans l'ensemble, les propositions des ACVM faisaient état de la volonté d'accorder davantage de souplesse aux sociétés de gestion de fonds communs qui

souhaitent utiliser ce genre de placement. Cependant, bien que les propositions reposent sur le principe selon lequel les fonds communs constituent un véhicule parmi tant d'autres dans lequel un gestionnaire de portefeuille peut choisir d'investir en se servant de sommes provenant d'un autre fonds, il est ressorti que certains aspects des propositions pouvaient constituer un obstacle à l'utilisation des fonds de fonds.

Au mois de juin 2003, la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) a publié une version révisée des propositions. Les propositions contenues dans la version remaniée tiennent compte de plusieurs des observations qu'avait formulé le groupe de travail en octobre 2002. Au mois de juillet 2003, le groupe de travail a transmis de nouveau ses observations à la CVMQ, lesquelles sont présentées sur le site Web de l'IFIC. La plupart de ces observations portent sur des préoccupations déjà communiquées à la CVMQ au mois d'octobre 2002.

## 6) L'IFIC : l'éducateur

● *IFSE.ca*



### Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

Au printemps 2002, l'IFIC et l'Institut canadien de planification financière ont uni leurs efforts pour créer un nouvel institut d'enseignement à distance – [www.IFSE.ca](http://www.IFSE.ca) – qui offre des programmes de services financiers abordables par le biais de son nouveau portail Internet didactique. Le portail didactique IFSE.ca a connu un franc succès au cours de l'année comme en témoignent les nombreux étudiants qui suivent les cours offerts en ligne. Cet institut novateur allie les avantages de l'enseignement en classe avec ceux de la formation à distance au sein d'un seul campus virtuel. Bon nombre de cours ont déjà fait l'objet d'une restructuration, et le reste se fera prochainement, dans le but de tirer parti d'Internet pour optimiser les avantages de la formation à distance et favoriser la participation de tous les genres d'apprenants. Les étudiants apprennent davantage et ce, en moins de temps d'étude. De l'inscription à la remise des diplômes, tout peut se faire en accédant à notre portail d'apprentissage à l'aide d'un code d'accès confidentiel et d'un numéro d'étudiant.

Le site [www.IFSE.ca](http://www.IFSE.ca) a aussi été conçu pour offrir aux étudiants et aux membres de l'IFIC un guichet unique en formation des services financiers. Nous y avons incorporé des programmes didactiques qui procurent aux étudiants un cheminement de carrière complet et ininterrompu au sein de l'industrie. Nos programmes s'adapteront aux changements qui surviendront au sein de l'industrie, en prévision de sa consolidation et de l'intégration des compétences requises en vertu de la réglementation.

**Voici certains des cours que nous offrons en vertu de ce programme d'apprentissage novateur :**

- le programme PFA<sup>MC</sup> (offert en anglais seulement) ;
- le programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) (version française à venir) ; et

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 6) L'IFIC : l'éducateur

### ● IFSE.ca (suite)

- le Cours des fonds d'investissement canadiens (version papier disponible en français).

En 2003, l'IFIC a lancé un programme de formation en assurances. Les autorités réglementaires du secteur de l'assurance, au Canada, ont établi de nouvelles normes de compétence relatives à l'octroi du permis d'agent d'assurance-vie. Il s'agit du programme de qualification du permis d'assurance-vie (PQPAV) qui remplace les niveaux I et II du régime de délivrance des permis. En collaboration avec le *Peel Institute of Applied Finance*, l'IFIC a reçu des instances provinciales de réglementation l'autorisation d'offrir ce cours obligatoire menant à l'obtention du permis d'agent d'assurance-vie. Cette initiative cadre bien avec la vaste expérience de l'IFIC qui offre depuis de nombreuses années des cours aux personnes désireuses de travailler dans les secteurs de l'assurance et des services financiers. Le nouveau PQPAV sur le Web de l'IFIC a connu un franc succès dès son lancement lors du premier semestre 2003.

Nous nous sommes aussi exclusivement associés à un **réseau de partenaires académiques** regroupant plus de 50 collèges et universités d'un bout à l'autre du Canada qui utiliseront nos programmes et notre portail Internet pour en dispenser des versions en classe.

De plus, nous offrons des programmes de **formation permanente** qui vous permettent de maintenir les connaissances professionnelles requises pour poursuivre votre cheminement de carrière (ces programmes sont offerts en anglais seulement).

Les membres de l'IFIC peuvent tirer parti de la puissance et des résultats du nouveau programme **Formation du personnel Plus**, qui comporte un système de tutorat accéléré à même de vous permettre d'obtenir les résultats désirés lorsque vous en avez le plus besoin.

L'ICPF n'est pas autorisé à accorder le titre PFA (planificateur financier agréé - CFP<sup>®</sup> ou Certified Financial Planner<sup>®</sup>). Ce titre est accordé uniquement dans le cadre d'une licence par le Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers du Canada (CRSPFC) aux personnes qui ont suivi les cours exigés et réussi l'examen uniformisé du CRSPFC, qui possèdent l'expérience requise et qui ont accepté de se conformer au code de déontologie du CRSPFC.



## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 7) Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF

### Le Cours des fonds d'investissement canadiens (cours offert en français) :

Tout au long du cours, les apprenants acquièrent des connaissances et font des exercices directement reliés aux tâches qu'ils seront appelés à effectuer en tant que représentants en fonds communs de placement. Les étapes sont présentées dans un ordre très semblable à celui qu'ils devront suivre avec leurs clients. Notre rôle consiste non seulement à présenter aux étudiants la matière qu'ils doivent assimiler mais aussi à leur donner l'occasion de travailler sur des études de cas qui leur permettent de mettre en pratique ce qu'ils ont appris. Il s'agit du cours que les représentants en épargne collective doivent réussir.

### Le Cours des opérations sur fonds d'investissement canadiens (cours offert en français) :

Élaboré en 1995, ce cours permet aux étudiants de se familiariser avec les tâches administratives et d'exploitation propres au secteur des fonds communs de placement. Ce cours qui s'adresse aux représentants en fonds communs, aux responsables de l'administration des firmes de courtage, ou encore au personnel de gestion des fonds chargé du traitement des opérations sur fonds communs, comprend des annexes, des questions de révision, un glossaire de même qu'un spécimen d'examen.

### Le programme de qualification du permis d'assurance vie (PQPAV sur le Web) (en anglais seulement) :

Par l'entremise de son portail Internet didactique [www.ifse.ca](http://www.ifse.ca), l'IFIC offre un nouveau cours innovateur doté d'une grande souplesse afin de procurer une solide formation aux personnes qui travaillent dans le secteur de l'assurance. Ce cours, qui remplace l'ancien programme de niveau I et II, comprend des études de cas qui permettront aux professionnels de l'assurance d'acquérir les compétences pratiques dont ils ont besoin pour exceller dans leur domaine.

### Le programme de formation de 90 jours destiné à aider les nouveaux représentants en fonds communs à satisfaire les exigences de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels :

Le but premier du programme de formation de 90 jours de l'IFIC à l'intention des nouveaux représentants en fonds communs de placement consiste à aider les courtiers en épargne collective à se conformer à la nouvelle règle 1.2.1(c) de l'ACCFM qui exige que tous les nouveaux représentants inscrits suivent un programme de formation dans les 90 jours suivant leur inscription auprès d'une commission provinciale des valeurs mobilières. Ce programme vise également à aider les cabinets à voir à ce que leurs

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 7) Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF (suite)

représentants reçoivent une formation appropriée leur permettant de bien comprendre leur rôle et leurs obligations au sein du secteur des fonds communs de placement, et de la maison de courtage pour laquelle ils travaillent, concernant les produits qu'ils offrent ainsi que la réglementation à laquelle ils sont assujettis. Il s'agit d'un programme d'autoformation comprenant des questions et des réponses à la fin de chaque chapitre. Le cours est suivi d'une évaluation en ligne à l'issue de laquelle le candidat reçoit immédiatement ses résultats. Les candidats qui réussissent le cours reçoivent une attestation indiquant qu'ils ont suivi le cours pratique de 90 jours offert par l'IFIC.

### **Le Cours à l'intention des directeurs de succursale (maintenant offert en français) :**

Ce cours a été conçu dans le but de donner aux directeurs de succursale les connaissances voulues sur la réglementation, les politiques et les pratiques de la profession, de sorte qu'ils soient en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance et de se conformer aux règles de la commission des valeurs mobilières dans leur territoire de compétence.

### **Le programme en ligne Planificateur financier agréé (en anglais seulement) :**

En tant que chef de file de la formation en planification financière au Canada, l'Institut canadien de planification financière (ICPF) élabore et assure le respect de normes élevées pour les personnes exerçant la profession de planificateur financier. L'ICPF offre par le biais

d'Internet quatre cours menant à l'obtention du titre de planificateur financier agréé reconnu à l'échelle mondiale (Certified Financial Planner<sup>MC</sup>). Ce programme fournit à ceux qui se destinent à la profession de planificateur financier les connaissances et les habiletés pratiques requises pour faire carrière dans ce secteur en expansion rapide. Après avoir réussi l'examen exigé dans le cadre du programme, les étudiants peuvent se présenter à l'examen menant à l'obtention du titre très prisé de planificateur financier agréé qui répond aux exigences du Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers.

### **Le Cours sur les fonds d'investissement des travailleurs (en anglais seulement) :**

Il s'agit du cours que le représentant en fonds communs déjà inscrit auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières doit réussir pour être habilité à placer des titres de fonds d'investissement des travailleurs (FIT). Ce cours est accrédité par les organismes de réglementation de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il vise à donner à l'étudiant une bonne compréhension de ce type de fonds et de leurs différences par rapport aux fonds communs de placement ordinaires. Le Cours sur les fonds d'investissement des travailleurs comporte des annexes indiquant les différentes exigences requises en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et au Manitoba.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 7) Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF *(suite)*

**Le Cours à l'intention des dirigeants, associés et administrateurs (en anglais seulement) :** Ce cours vise à fournir aux dirigeants, associés et aux administrateurs la connaissance de la réglementation et des politiques nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités ainsi qu'au respect des règles applicables dans le territoire où ils exercent leurs fonctions.

**Le Manuel complet du représentant sur les fonds distincts (en anglais seulement) :** Ce cours vise à expliquer les principales différences entre les fonds distincts et les fonds communs de placement. L'accent est mis sur la convenance des titres des fonds distincts par rapport aux besoins du client et sur les questions touchant à la garantie que comportent ces fonds. Le cours se base sur des exemples concrets pour illustrer la convenance aux besoins du client, de façon que les principes importants soient bien assimilés.

**Programme de formation permanente (en anglais seulement) :** Fidèle à notre mandat qui consiste à aiguiser les connaissances et les compétences du grand public et des personnes qui œuvrent dans le secteur des services financiers, nous proposons quinze cours dans le cadre de la formation permanente. Tous vos crédits sont accumulés à un guichet unique. Chaque cours donne droit à huit crédits dans le cadre du programme d'éducation permanente, à l'exception du cours portant sur l'évaluation des risques liés aux placements qui, lui, donne droit à dix crédits.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 8) Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC

**Avis sur les meilleures pratiques en matière de communications publicitaires** : Permet aux responsables de l'élaboration des communications publicitaires de se conformer à la réglementation pertinente.

**Avis sur les meilleures pratiques en matière de publicité à frais partagés** : Guide visant à aider les membres à déterminer si une communication publicitaire répond aux exigences relatives à la publicité à frais partagés de la Norme canadienne 81-105. Il aide les gestionnaires et cabinets de fonds communs à se conformer à ces exigences dans le cadre de leurs communications publicitaires.

**Bulletins techniques de l'IFIC (en anglais seulement)** : Explication et interprétation de questions intéressant le secteur des fonds communs de placement, y compris le bulletin révisé n° 21 portant sur les « Taux de rendement personnels », le bulletin n° 22 « Correction des erreurs de la VANPA » qui sert à guider les intervenants de l'industrie en ce qui a trait aux obligations fiduciaires des gestionnaires de fonds communs au sujet des écarts relatifs au calcul de la VANPA d'un fonds commun de placement et le bulletin n° 23 « Établissement de la juste valeur des titres en portefeuille » qui permet d'identifier les situations ou les circonstances dans lesquelles il y a lieu d'appliquer la juste valeur marchande.

**Bulletin intégral sur les communications publicitaires (en anglais seulement)** : Indications données aux membres de l'IFIC quant à l'interprétation et à l'application des règles contenues à la partie 15 de la Norme canadienne 81-102.

**Bulletin intégral sur les pratiques commerciales (en anglais seulement)** : Éclaircissements sur les pratiques commerciales et sur l'interprétation de la Norme canadienne 81-105.

**Code de déontologie de l'IFIC** : Rappel des responsabilités du membre de l'IFIC à l'égard des clients et des porteurs de parts.

**Code sur la protection des renseignements personnels** : Aborde la façon dont les membres de l'IFIC recueillent, utilisent et protègent les renseignements personnels de leurs clients et sur le droit dont disposent ces derniers d'avoir accès aux renseignements les concernant. Les membres qui se conforment aux dispositions du Code ont le droit d'apposer le sceau de conformité aux exigences de l'IFIC.

**Droit de désistement et de résiliation – Avis sur les pratiques exemplaires** : Document qui résume les obligations de remise des prospectus et des avis d'exécution des ordres et qui indique la meilleure façon de procéder pour s'acquitter de ces obligations.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 8) Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC *(suite)*

**Formulaire d'autorisation limitée et lignes directrices :** Formulaire accompagné de lignes directrices conçu pour répondre au désir des investisseurs qui souhaitent donner à leur cabinet l'autorisation d'effectuer certaines transactions en leur nom.

**Formulaire type d'ouverture de compte :** Formulaire type de l'IFIC pour l'ouverture d'un compte par une société de gestion ou un courtier.

**Guide de correction des erreurs :** Guide décrivant les erreurs reliées aux opérations et proposant un processus pour effectuer les redressements nécessaires.

**Guide de planification en cas de sinistre :** Lignes directrices pour aider les sociétés de gestion de fonds communs de placement à planifier la poursuite de leurs activités en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

**Guide pratique de conformité pour les placeurs :** Guide sur la réglementation rédigé en termes simples et facile à consulter, à l'intention des placeurs.

**Guide pratique de conformité pour les sociétés de gestion :** Guide sur la réglementation rédigé en termes simples et facile à consulter, à l'intention des sociétés de gestion.

**Guide pratique de l'IFIC sur le traitement des transactions effectuées au cours des 60 premiers jours :** Fournit des conseils aux entreprises qui reçoivent les cotisations REER le ou avant le sixième jour suivant la fin de l'année mais qui ont de la difficulté à exécuter les transactions selon la date limite établie par l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

**Lettre d'autorisation et lignes directrices pour le transfert de comptes en bloc :** Sert à normaliser le transfert de comptes multiples entre un membre expéditeur et un membre destinataire.

**Lignes directrices et formulaire concernant les transferts de comptes enregistrés :** Série de procédures et formulaire destinés à assurer le traitement ponctuel des transferts de comptes enregistrés.

**Lignes directrices concernant l'utilisation des évaluations, du classement et des publicités avec témoignages dans les communications publicitaires relatives aux fonds communs de placement (en anglais seulement) :** Les meilleures pratiques conseillées en ce qui a trait à l'utilisation des évaluations, du classement et des publicités avec témoignages dans les communications publicitaires relatives aux fonds communs de placement.



## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 8) Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC (suite)

**Lignes directrices et formulaire relatifs aux REEE** : Lignes directrices destinées à guider les promoteurs de REEE dans l'adoption d'un formulaire normalisé destiné à faciliter les transferts entre REEE.

**Lignes directrices et formulaires sur les activités de commercialisation conjointe** : Série de lignes directrices et de formulaires destinés à faciliter et à uniformiser les demandes de soutien en rapport avec des activités de commercialisation conjointe en vertu de la partie 5.1 de la Norme canadienne 81-105.

**Lignes directrices relatives au code de déontologie du placeur** : Lignes directrices auxquelles les employés, les représentants autorisés, les administrateurs et les dirigeants des placeurs membres de l'IFIC devraient se conformer pour respecter les règles de conduite les plus strictes.

**Lignes directrices relatives au code de déontologie des gestionnaires de fonds communs de placement** : Lignes directrices auxquelles les employés, les administrateurs et les dirigeants des sociétés de gestion membres de l'IFIC devraient se conformer pour respecter les règles de conduite les plus strictes.

**Lignes directrices relatives aux communications publicitaires diffusées sur Internet (en anglais seulement)** : Un outil destiné à aider les membres de l'IFIC à relever le défi que représente la diffusion de messages publicitaires sur la grande Toile.

**Lignes directrices sur le programme de gestion des images** : Lignes directrices pour réduire la consommation de papier grâce à l'utilisation du scanner.

**Norme canadienne 81-102, - Parties 9 et 10 – Meilleures pratiques préconisées par l'IFIC (en anglais seulement)** : Guide destiné à préciser l'interprétation et l'application des dispositions des parties 9 et 10 de la NC 81-102 portant sur le traitement des ordres d'achat et de rachat.

**Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes : Détection et dissuasion – Guide de l'IFIC (en anglais seulement)** : Conçu pour aider les membres de l'IFIC à se conformer à leurs obligations dans le cadre de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 8) Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC (suite)

**Rapport final du Comité du Code de déontologie relatif aux opérations personnelles (rapport en anglais seulement, comprenant le Code de déontologie modèle sur les opérations personnelles, offert en français également) :** Lignes directrices en matière de transactions personnelles auxquelles les sociétés de gestion doivent se conformer pour respecter les règles de conduite les plus strictes.

**Service aux clients résidant aux États-Unis – Guide préparé par l'IFIC à l'intention des gestionnaires et courtiers de fonds communs :** Guide destiné à aider les courtiers en valeurs mobilières et les gestionnaires de fonds communs à comprendre la réglementation complexe américaine qui régit l'interaction avec les clients qui résident aux États-Unis.

**Sites Internet - Questions d'actualité, meilleures pratiques et recommandations :** Recommandations relatives aux questions d'ordre juridique et autres en rapport avec l'exploitation de sites Internet par les membres de l'IFIC.

**Traitement des ordres reçus directement des investisseurs - Guide de l'IFIC à l'intention des gestionnaires de fonds communs :** Marche à suivre proposée aux gestionnaires de fonds qui reçoivent des ordres transmis directement par un investisseur.

**Documents d'information publique mis à la disposition des membres de l'IFIC :**

- Cédérom intitulé « Investir dans les fonds communs de placement » : Il s'agit d'un outil interactif pour partir à la découverte des fonds communs de placement
- Diaporama - un outil de formation présenté en version PowerPoint intitulé « Les fonds : un choix d'avenir »
- Guide de planification financière de 33 pages intitulé « Investissez dans votre avenir » qui permet de partir à la découverte des fonds communs et d'explorer diverses stratégies de placement
- Guide FCP ou Comment lire un tableau de FCP
- Foire aux questions des investisseurs : Documents portant sur une vaste gamme de sujets en rapport avec la réglementation et le monde des placements
- Fonds communs de placement 101 : Site Web conçu spécialement pour les élèves et les étudiants canadiens, à [www.votreargent.ific.ca](http://www.votreargent.ific.ca)

\* Une partie de la documentation destinée au grand public est disponible en anglais seulement. Certains documents sont aussi offerts en français.

## 9) Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC

### Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ



#### Rangée avant

Joseph Canavan	Fonds communs Synergy
Joanne Vézina	Gestion financière Talvest
Hon. Thomas A. Hockin, PRÉSIDENT DE L'IFIC	L'Institut des fonds d'investissement du Canada
W. Terrence Wright, c.r. PRÉSIDENT	Groupe Investors
Blake Goldring VICE-PRÉSIDENT	Gestion AGF Limitée
Michel Fragasso DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT	Capital Teraxis Inc.
Susan Han	Placements AIM Trimark

#### Rangée centrale

Donald Panchuk	Phillips, Hager & North Investments Inc.
Stephen Baker	Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.
Michael Killeen	Fonds CI
Brenda Vince	RBC Fonds Inc.
Steve Geist	Gestion de placements TD
Donald Ferris	Mawer Investment Management
Stephen Ellis	Assante Advisory Services
Kevin Wolfe, PRÉSIDENT SORTANT	

#### Rangée arrière

Robert Dameron	OTG Financial Inc.	Richard Austin	Placements Scotia
Thomas Rice	Rice Financial Group Inc.	Ted Cadsby	Placements CIBC
Jamie Williams	IPC Investment Corp.	David Goodman	Fonds d'investissement Dynamique
Ron Cannata	Working Ventures Investment Services (a quitté ses fonctions le 3 mars 2003)		

#### Absents de la photo :

Michael Banham	Clarica Investco Inc.	Paul Hogan	Partenaires Cartier Groupe financier
Michael Butler	Fonds mutuels NordOuest	Ed Legzdins	BMO Fonds d'investissement
Timothy Calibaba	TWC Group of Companies Inc.	Normand Paquin	Fiducie Desjardins
Robert Frances	Services en placements PEAK	Mary Taylor	Fidelity Investments Canada Limitée
Chris Hodgson	Placements Altamira (a quitté ses fonctions le 26 juin 2003)		

## 10) Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ

### Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ



Photo: © 2002, Piere Roussel

#### De gauche à droite (devant) :

Michel Fragasso PRÉSIDENT SORTANT	Capital Teraxis
Tom Hockin, VICE-PRÉSIDENT	L'Institut des fonds d'investissement du Canada
Joanne Vézina, PRÉSIDENTE	Gestion financière Talvest
Bernard Letendre, DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT	Fonds de placement Standard Life
Pierre Hamel	Optimum Placements

#### (arrière) :

Daniel Marceau	Investia Services Financiers
Robert Frances	Services en placements PEAK
Marc Dubuc	Fiducie Desjardins
Charles Guay	Placements Banque Nationale
Eric Lapierre	Groupe Investors
Michel Marcoux	Avantages Services Financiers
Pierre Minville	Banque Laurentienne du Canada



## Table des matières

- 1** Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2** Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3** Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4** L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5** L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6** L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7** Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8** Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9** Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10** Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11** Comités de l'IFIC et du CFIQ

# 11) Comités de l'IFIC et du CFIQ

## Comité d'organisation des congrès

Carolyn Horan, Présidente	Informco Inc.	Valerie Shaw	Corporation financière Mackenzie
Brian McOstrich	Assante Asset Management	Jackie Bizjak	La Financière Manuvie
Sarah Tucker	Berkshire Investment Group	Patricia Spice	RBC Services internationaux
Kathryn Fuller	Borden Ladner Gervais	Lesley Pascoe	Groupe financier Banque TD
Ross Pearman	Ernst & Young, s.r.l.	Ken Lecuyer	Unisen Inc.
Pat Dunwoody	International Financial Data Services Limited	Gary Teelucksingh	Groupe CGI (a quitté ses fonctions le 13 janvier 2003)
Melissa Kelman	Jones Heward Investment Counsel Inc.	Paul Farrell	Working Ventures Investment Services (a quitté ses fonctions le 13 janvier 2003)

## Comité de l'éducation

Leena Malik, Présidente	Gestion AGF Limitée	Sandra Shibata	Groupe Investors
Mark Stechishin	Assante Advisory Services	Raj Kothari	PricewaterhouseCoopers, s.r.l.
Gelsie Casella	Berkshire Investment Group Inc.	Anne Traczuk	Services d'investissement Quadrus
Elizabeth Armstrong	BMO Nesbitt Burns	Tom Packwood	Placements Scotia
Laura Hinton	Counsel Wealth Management	Steven Kelman	Steven G. Kelman & Assoc.
Ray Singh	FRI Corporation	Monica Robson	Gestion de placements TD
Paul Griffin	ING Canada	Robert White	Tradex Management Inc.
Anne Shields	International Financial Data		

## Comité conjoint IFIC /FundSERV des opérations et procédures

Leslie Culjat, Présidente	Fonds mutuels NordOuest	Terry Ford	Services financiers Partenaires en planification
Michael Holder	Borden Ladner Gervais, s.r.l.	Serge Sigouin	Services en placements PEAK
Jerome Dwight	Ernst & Young, s.r.l.	Guy Chouinard	Groupe financier Performa ltée
Anil Aggarwal	Fasken Martineau	Paul Ferrier	ScotiaMcLeod Inc.
Robert Dobbins	Fidelity Investments Canada Limitée	Vincent Bruzzese	Gestion Financière Talvest
Deborah Rose	International Financial Data Services Ltd.	Holly Bell-Sparling	Groupe financier Banque TD
Betty Jo Royce	IQON Financial Inc.	Judy Van De Sype	TWC Group of Companies Inc.
Marilyn Smolsky	Corporation financière Mackenzie	Richard Shuetz	Fonds d'investissement Dynamique (a quitté ses fonctions de président et de membre du comité au mois de février 2003)
Bill Devolin	La Financière Manuvie		



## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 11) Comités de l'IFIC et du CFIQ (suite)

### Comité des relations publiques

Linda Knight, Présidente	BMO Fonds d'investissement	David Hawkins Daniel A. Noot	Fund Trade Financial Corp. Hartford Investments Can.
David Pottinger	Aegon Dealer Services Inc.	Jane Noonan	International Financial Data Services
Ella Rebanks	Gestion de fonds AIM	Barbara Axworthy	Groupe Investors
Dwarka Laxhan	Placements Altamira	Kim Maggiacomo	Multiple Retirement Services
Murray Oxby	Fonds CI	Jim Harries	Simplified Communications
Tracy Hooley	Fasken Martineau	Laura Sadak	Gestion de placements TD
Anne Lachance	Fleishman Hillard		

### Comité de réglementation

Sandra Kegie, Présidente	Fundex Investments Inc.	Cheryl Anderson (à compter du 3 avril)	International Financial Data Services
Judy Goldring	Gestion AGF Limitée	Donald MacDonald	Groupe Investors
Jennifer McDougall	AIC Limitée	Gerri Hoy	Groupe financier PEAK
James Hutchinson	Groupe CGI	Barry Myers	PricewaterhouseCoopers, s.r.l.
Patrice Jourdain	Desjardins Ducharme Stein Monast	Mark Pratt	RBC Fonds Inc.
Garth Foster	Fasken Martineau	Lino Cambone	Placements Scotia
Lewis Dubrofsky	Fidelity Investments Canada Limitée	James Ross	Fonds communs Synergy
Lisa Johnson	Franklin Templeton Investment Corp.		
Derek McAllister	International Financial Data Services (a quitté ses fonctions en mars 2003)		

### Comité des communications publicitaires

Catherine de Freitas, Présidente	Gestion de placements TD	Fraser Ball (a quitté ses fonctions en février 2003)	Groupe de Fonds Guardian
Christina Parr	AEGON Canada	Jeffrey Ray (à compter de mars 2003)	Fonds ING Direct
Kyle Pohanka	Borden Ladner Gervais, s.r.l.	Douglas Jones	Groupe Investors
Murray Morton	Groupe financier Partenaires Cartier	Patrick Ballantyne	KPMG, s.r.l.
Chris von Boetticher	Fonds CI	Nancy Church	RBC Fonds Inc.
Tony Tiberi	Services Financiers Diversifolio	Michael Williams (a quitté ses fonctions en avril 2003)	Assante Financial Management Ltd.
Pierre-Yves Châtillon	Fasken Martineau	Felix Mazer	Assante Financial Management Ltd.
Gina Cho	Fidelity Investment Canada Limitée		
Glenn Butt	FundTrade Financial Corporation		
John Kruk	McCarthy Tetrault, s.r.l.		

## Table des matières

- 1** Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2** Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3** Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4** L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5** L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6** L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7** Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8** Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9** Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10** Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11** Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 11) Comités de l'IFIC et du CFIQ (suite)

### Comité des pratiques commerciales

Shelagh O'Gorman, Présidente	Fidelity Investments Canada Limitée	Bernie Marshall	Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.
Sheila Wong	Assante Asset Management	Heather Schoeler	ING Gestion de placements, inc.
Donna Spagnolo	Borden Ladner Gervais, s.r.l.	Mary Filippelli	KPMG, s.r.l.
Christopher Marrese	Clarica Investco Inc.	Jeanne Beverly-Cook	Gestion de placements TD
Mary Joyce Empensando	Clarington Funds Inc.	Dawn Scott	Torys, s.r.l.
Reena Lalji	Fraser Milner Casgrain, s.r.l.	Howard Gurevich	Rice Financial Group Inc.
Christopher Enright	FundTrade Financial Corporation	(a quitté ses fonctions le 3 avril)	
John Kaszel	Groupe de Fonds Guardian		
Joe DaSilva	Hartford Investments Canada Corp.		

### Comité de la fiscalité

Jamie Golombek, Président	Placements AIM Trimark	Christopher Anderson	Franklin Templeton Investments Corp.
Steve McGuinness	AEGON Funds Management Inc.	Gary Green	Groupe Investors
Judy Lai	Gestion AGF Limitée	Dinaz Dadyburjor	Corporation financière Mackenzie
Milan Legris	AIC Limitée	Nigel Johnston	McCarthy Tetrault, s.r.l.
Sandy MacDonald	CIBC Mellon	Laura White	PricewaterhouseCoopers, s.r.l.
Debbie Pearl-Weinberg	Placements CIBC	Thomas C. Lee	RBC Fonds Inc.
Ronald Wilson	Davies Ward Phillips & Vineberg, s.r.l.	Shawn Lyons	Fonds communs Synergy
Hugh Chasmar	Deloitte & Touche s.r.l.	Paul Masterson	Gestion de placements TD

### Comité des communications du CFIQ

Marc Dubuc, Président	Fiducie Desjardins	Sylvie Coulombe	Clarica
Jean Morin	Capital Teraxis	Pierre Hamel	Optimum Placements Inc.

## Table des matières

- 1 Message du président  
– l'honorable Thomas A. Hockin
- 2 Message du président du conseil d'administration  
– W. Terrence Wright, c.r.
- 3 Message de la présidente du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)  
– Joanne Vézina
- 4 L'IFIC : l'initiateur
  - Harmonisation de la réglementation
  - Prêts de titres
- 5 L'IFIC : le coordonnateur
  - Gouvernance des OPC
  - Document de consultation 81-403 – Information à fournir au point de vente
  - Représentants constitués en sociétés
  - Fonds de fonds
- 6 L'IFIC, l'éducateur : IFSE.ca
- 7 Liste des cours de l'IFIC et de l'ICPF
- 8 Liste des codes, lignes directrices et formulaires distribués par l'IFIC
- 9 Conseil d'administration 2002 – 2003 de l'IFIC
- 10 Conseil d'administration 2002 – 2003 du CFIQ
- 11 Comités de l'IFIC et du CFIQ

## 11) Comités de l'IFIC et du CFIQ (suite)

### Forum de conformité pour les placeurs et distributeurs du CFIQ

Benoît Jolicoeur, Président	Valeurs mobilières NBG	Renée Piette	Placements Banque Nationale
Nancy Lachance	Groupe financier Partenaires Cartier	François Vaillancourt	Placements Optifonds Inc.
Julie Blais	Fidelity Investments Canada Limitée	Helen Timotheatos	Services financiers Partenaires en planification
Constance Comte Boucher	Services financiers iForum inc.	Gilles Bouillon	Services en placements PEAK
Laura Iadisernia	Banque Laurentienne du Canada	Frédéric Belleau	Groupe financier Performa Itée
Daniel Bissonnette	Les Services financiers Planifax	Élizabeth Manoukian	Services d'investissement Quadrus
Shamshad Khan	Placements Manuvie International	Léna Thibault	Gestion financière Talvest

### Comité d'opérations et d'administration du CFIQ

Guy Chouinard, Président	Groupe financier Performa Itée	Marie-Line Boutin	Placements Optifonds
Marie-Josée Gagnon	Avantages Services Financiers	Serge Sigouin	Services en placements PEAK
Lynda Grenier	Fiducie Desjardins	Élise Bourret	Standard Life
Tony Tiberi	Services financiers iForum inc.	Josie Pampena	Standard Life
Guillaume Lepage	Placements Banque Nationale	Stephen Biringer	Gestion financière Talvest

### Comité de réglementation du CFIQ

Michel Fragasso, Président	Capital Teraxis	Assunta Di Lorenzo	Fraser Milner Casgrain, s.r.l.
Patrice Jourdain	Desjardins Ducharme Stein Monast	Éric Lapierre	Groupe Investors
Pierre-Yves Châtillon	Fasken Martineau DuMoulin, s.r.l.	Éric René	Banque Laurentienne du Canada
Gérard Chagnon	Fédération des caisses Desjardins du Québec	Robert Frances	Services en placements PEAK
Julie Blais	Fidelity Investments Canada Limitée	Frédéric Belleau	Groupe financier Performa Itée
		Maxime Bernier	Standard Life

### Comité de distribution du CFIQ

Michel Marcoux, Président	Avantages Services Financiers	Ghislain Pouliot	Investissements BBA
Sylvie Riel	Fiducie Desjardins	Stéphane Langlois	Optimum Placements
Henri-Julien Chartrand	Services financiers Investia Inc.	Sophie Fauteux	RBC Fonds Inc.

